

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

ORVILLE

PLAN DE ZONAGE

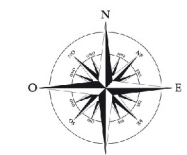
PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03.21.220.200

PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR

WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR





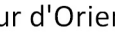
Limites communales



Cimetière



Nouvelle construction



Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation

Limite de zones



Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens



Uas : Secteur de la zone urbaine présentant des enjeux naturels



Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains



Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins



A : Zone agricole



As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels



N : Zone naturelle



Np : Secteur de la zone naturelle correspondant aux parcs des Châteaux

Éléments à protéger



Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme



Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme



Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau



Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles



Installation agricole non classée

Zone inondable



Zone inondable issue de données communales

Éléments de patrimoine

Numeros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Cimetière militaire
3	Monument aux morts
4	Eglise
5	Maison remarquable
6	Calvaire
7	Ferme remarquable
8	Château de Caumesnil